

## Département : face aux «errements» du budget, la cour des comptes demande le gel de l'indexation



La cour régionale des comptes ne mâche pas ses mots face au budget du département de Mayotte. Pour elle, on assiste à une véritable dérive de la gestion qui conduit à des recommandations sévères sur le train de vie des élus, l'augmentation des impôts et le gel de l'indexation à 20%.

Page 2

### Boire ou conduire

Sécurité routière: 252 accidents sur les routes de Mayotte en 2015



Page 4

2015/2016

Les jeunes et les aînés ensemble: le message d'unité de Tsingoni pour la nouvelle année



Page 5



Votre portail captif par

 Alter 6.com  
Alternative System

Alter 6.com  
Alternative System



Votre partenaire informatique à Mayotte

## Finances publiques

# Département : face aux «errements» du budget, la cour des comptes demande le gel de l'indexation



*L'assemblée départementale (photo d'archive)*

**La cour régionale des comptes ne mâche pas ses mots face au budget du département de Mayotte. Pour elle, on assiste à une véritable dérive de la gestion qui conduit à des recommandations sévères sur le train de vie des élus, l'augmentation des impôts et le gel de l'indexation à 20%.**

Treize. Le nombre ne porte pas bonheur au conseil départemental de Mayotte. Sur 13 pages, la cour régionale des comptes

(CRC) étrille le budget modificatif voté le 6 octobre par le conseil départemental. «Le département a fait preuve de carence tant dans la prévision que dans l'exécution du budget 2015, de telles pratiques révèlent en outre la volonté de masquer la situation réelle». En d'autres termes, la cour des comptes constate que le département anticipe mal son budget, l'exécute n'importe comment et tente de mentir par des jeux d'écritures comptables. C'est le préfet qui a saisi la cham-

bre après avoir estimé que le budget n'était plus en «équilibre réel». La CRC avait 30 jours pour réagir. Son avis est tombé le 30 décembre. Elle reprend en détail chaque ligne comptable du budget modifié : «après correction des inscriptions nouvelles, insincères ou erronées, le budget 2015 du département de Mayotte» se présente avec un déficit global de 49.741.047 euros (37,1M€ dans la section fonctionnement et 12,6M€ dans la section investissement).

### +12% de charges de personnel

Tout y passe dans ce qui apparaît comme un grand magnégne budgétaire. La CRC constate d'abord l'augmentation de 39% (+7,5M€) des charges à caractère général (pour prendre en compte des dépenses déjà engagées en 2014 et le nouveau marché des transports scolaires). Il y a ensuite les charges de personnel qui grimpent de 12% (+11,7M€) pour atteindre 111,2M€. Le département parle de majoration de traitement, d'intégration d'agents non-titulaires, d'évolution des carrières... mais «omet de préciser» le maintien sur le premier semestre 2015 d'un «nombre important d'emplois saisonniers, environnement et d'emplois vacances» dont «le coût est supérieur à 4M€ en 2015».

La CRC fait ensuite toute une série de corrections de données comptables «manifestement insincères» comme sur les subventions : le département en a attribué pour 10,3M€ alors que le budget primitif n'en portait que 4,39M€ et le budget modificatif pour 5M€ de plus... Il manque encore 2,36M€ ! Une situation qui serait liée aux manquements de l'exécutif précédé-

dent, selon certains élus.

On trouve aussi une mauvaise imputation des dépenses relatives à la formation professionnelle, au personnel de la «mission RSA» ou d'une somme de 500.000€ présentée comme une subvention au STM pour l'acquisition d'une nouvelle barge.

Dans ce budget, le département tente aussi de faire glisser des recettes 2016 dans le budget 2015, comme pour la «redevance d'occupation du domaine public».

### **Des investissements non budgétisés**

Par ailleurs, le département a provisionné beaucoup d'argent: 5,2M€ pour faire face au litige qui l'oppose à la CCI suite à la rupture anticipée du contrat de concession du port de Longoni et 14,8M€ pour faire face «à l'apurement de créances douteuses»... La CRC invite le département à provisionner ces sommes sur plusieurs années et demande de réduire de moitié cette ligne budgétaire.

Et ce n'est pas tout ! Sur les investissements aussi, le département s'est lâché: 9,3M€ de dépassement soit quasiment 50% de plus que ce que prévoit le budget. 18,1M€ votés, 27,5M€ dépensés!

Conclusion cruelle : la CRC constate que le département a renoué avec les «mêmes errements» que dans les budgets de la période 2009-2012, au moment où il tentait de redresser ses comptes.

### **Déplacements des élus et impôts**

Face aux remarques, le département fait des propositions: maîtriser les charges de personnel

à 108M€ (avec une indexation à 30%), baisser les charges de gestion courante autrement dit son «train de vie» de 11,7M€ en encadrant (enfin !) les «interventions, participations et frais de déplacement des élus». Mais aussi en tapant les Mahorais au porte-feuille: la taxe foncière passerait de 3% à 5,1% (2,3M€ de gain pour le département), le suivi de la taxe d'aménagement rapporterait 2,2M€, de nouvelles taxes 0,5M€ et «l'optimisation du fonctionnement des régies et le suivi des redevances» 4,5M€.

Ces mesures, la CRC les juge «nécessaires» mais surtout «insuffisantes pour permettre le rétablissement de l'équilibre budgétaire à court et moyen terme».

### **Bloquer l'indexation à 20%**

Si elle convient qu'il faut augmenter les impôts, elle demande d'autres mesures sur les dépenses salariales: «la chambre n'a d'autre choix que de proposer au département de geler la majoration de traitement des agents au niveau 2015». Autrement dit, l'indexation ne passerait pas à 30% mais resterait à 20%. La CRC rappelle la règle: «aucune rémunération d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles ne le permettent».

Par ailleurs, la CRC note que le département a choisi d'étendre l'indexation «de manière irrégulière aux personnels contractuels», «lesquels ne pouvaient y prétendre».

La poursuite de la montée en charge de l'indexation coûterait 4M€ supplémentaires par an jusqu'en 2017, un financement qui n'est assuré ni en 2015 ni dans

les années à venir» alors que le département «n'exerce pas pleinement les missions obligatoires qui lui incombent», tacle la chambre. La CRC demande enfin, comme depuis 2009, d'augmenter les tarifs de la barge pour faire baisser les subventions.

Au final, face à ce qu'elle juge comme un «défaut persistant de pilotage financier», la chambre demande de «réorganiser toute (la) chaîne en matière d'engagement des dépenses et de suivi de l'exécution financière, en limitant de façon drastique le nombre de personnes habilitées à engager la signature du département». Ultime demande : que le prochain budget primitif intervene au plus tard le 15 avril 2016.

RR

# LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

## Boire ou conduire

# Sécurité routière : 252 accidents sur les routes de Mayotte en 2015



*Florence Ghilbert Bezard souhaitait faire passer un message de prévention avant ce long week-end festif*

**Policiers et gendarmes menaient ce jeudi matin la dernière opération coordonnée sur les routes de Mayotte. L'occasion pour la sous-préfète Florence Ghilbert-Bezard de faire un premier bilan annuel de la sécurité routière et d'annoncer l'arrivée de nouveaux radars.**

Le macabre comptage est un peu moins élevé que l'an dernier, avec un décès de moins. Sept personnes ont tout de même encore perdu la vie sur les routes de Mayotte en 2015. Les accidents aussi sont moins nombreux : la préfecture en a dénombré 252, c'est 8% de moins qu'en 2014. «Même s'ils sont moins mauvais, on ne peut jamais se satisfaire de tels chiffres», reconnaît Florence Ghilbert-Bezard, la sous-préfète et

directrice de cabinet du préfet de Mayotte.

En ce dernier jour de l'année, elle s'est rendue sur deux opérations menées conjointement par la gendarmerie et la police, au rond-point du port de Longoni et à proximité du centre commercial Jumbo. Avant un week-end festif, elle tenait à rappeler la réalité : les conduites irresponsables sont les principales causes des accidents et en particuliers des accidents mortels sur nos routes.

C'est en effet l'alcool qui est la cause de 32% des accidents mortels à Mayotte ces 5 dernières années\*. «L'alcoolisation, ce n'est pas forcément être complètement ivre. Ce sont 2 ou 3 verres qui peuvent vous faire perdre vos

réflexes», rappelle le Capitaine Jacques Salvy de la gendarmerie.

Vient ensuite la vitesse excessive mais également l'imprudence sur des chaussées le long desquelles les piétons sont nombreux. Dans les villages, les enfants peuvent également traverser sans prêter attention aux véhicules.

«Il faut aussi éviter un certain relâchement. Il est important de rappeler qu'on ne doit pas téléphoner au volant ou encore qu'il faut boucler sa ceinture. Lors d'un des derniers accidents mortels de l'année, le conducteur n'avait pas bouclé sa ceinture», rappelle Florence Ghilbert-Bezard.

Tous les axes de Mayotte sont concernés par l'insécurité routière mais le risque d'accident augmente lorsqu'on approche de Mamoudzou où le trafic est plus important.

## 5.300 dépistages d'alcoolémie

Cette année, les moyens consacrés à la sécurité routière se sont repartis en 3 volets, «ce sont les 3 piliers d'une bonne politique dans ce domaine», affirme Florence Ghilbert-Bezard. Des actions de sensibilisation ont été menées en particulier dans les écoles pour faire passer les messages essentiels le plus tôt possible.

Des campagnes de prévention ont été réalisées spécialement pour Mayotte. Fini les images importées de métropole. Sur la campagne 2015, on voit une petite fille qui traverse imprudemment une route de notre département ou encore un jeune Mahorais qui n'a visiblement pas choisi entre boire et conduire.

«Le 3e volet, c'est la répression. Pour autant, il ne faut pas avoir peur des gendarmes. Ce sont des comportements inadaptées dont il faut avoir peur», souligne la sous-préfète. Près de 5.300 dépistages d'alcoolémie ont réalisé à Mayotte en 2015 (208 positifs) et le taux de présence des forces de l'ordre sur le bord de nos routes est jugé plutôt bon par le ministère de l'intérieur.

### De nouveaux radars

Quant à la vitesse, seulement 79 procès-verbaux pour non-respect des limitations ont été dressés cette année. Mais ce nombre pourrait être plus important l'an prochain. Les forces de l'ordre viennent de prendre possession de radars supplémentaires.

En prenant s'installant sur le bord des routes ce matin, les forces de l'ordre tenaient donc à faire passer un nouveau message de prévention. Sachez également que la préfecture indique que policiers et gendarmes resteront particulièrement mobilisés tout au long de ce long week-end et pas seulement sur les routes, pour faire en sorte que ce changement d'année ne soit qu'un moment de fête.

RR

\*Le taux maximum d'alcool dans le sang autorisé est de 0,2g/l pour les jeunes conducteurs, soit l'équivalent d'un verre, et de 0,5g/l pour les conducteurs plus anciens. Le taux maximal est atteint une heure après la consommation lors d'un repas. En cas d'infraction, les amendes peuvent aller de 135€ à 4.500€ et peuvent conduire à un retrait de permis voire à la prison.

**2015/2016**

# Les jeunes et les aînés ensemble : le message d'unité de Tsingoni pour la nouvelle année



*Les jeunes filles fleurissent les grands-mères*

**Les jeunes ont préparé un spectacle pour les grands-parents. Après une année tourmentée, la commune de Tsingoni rassemblait les générations et les villages pour le changement d'année, dans la bonne humeur.**

Devant le miroir de la MJC de Méréni, dans la commune de Tsingoni, Elfahad peaufine son maquillage. Avec ses amis, ils sont prêts ! Ils vont proposer un petit spectacle avec des sketchs pour les cocos et bacocos de la commune.

«On est un groupe de théâtre et de danses traditionnelles. On a fait des répétitions pendant 3 semaines», explique-t-il très fier de monter sur scène.

Pour le passage à la nouvelle année, le centre communal d'action sociale (CCAS) de Tsingoni a rassemblé les personnes âgées suivies tout au long de l'année. «Eux aussi doivent se sentir entourés en cette période de fête», relève Inchati Bacar, adjointe au maire en charge des affaires sociales. «Les aînés, ils sont notre histoire comme une bibliothèque vivante. Nous devons penser à eux et pourtant, ils sont souvent dans un grand isolement. Nous ne voulons plus qu'ils se sentent exclus».

A l'image des enfants qui ont des cadeaux en fin d'année, les aînés aussi ont eu droits à des surprises. «On a voulu leur offrir des choses qui leur seront utiles tout

au long de l'année», explique Inchati Bacar. Les grands-mères et les grands-pères ont ainsi reçu des brasseurs d'air, des autocueilleurs, des bouilloires... autant d'objets qui vont améliorer leur quotidien.

### Le temps de se retrouver

Pour Mohamed Bacar, le maire de Tsingoni, rassembler les différentes générations de la commune est loin d'être anodin. 2015 a été marquée par de violents affrontements entre les villages de Tsingoni et Combani... mais aussi par de grandes tensions autour des taux d'impositions. «Montrer que les aînés de tous les villages sont ensemble, avec les jeunes qui leur font un spectacle, ça permet de montrer le chemin, de se retrouver», explique-t-il.

Il n'oublie les remous de l'année, mais il veut aussi mettre en avant les réalisations de la commune: les rues des villages goudronnées, le chantier de l'éclairage public lancé, la rénovation de plateaux sportifs et des MJC de Tsingoni et Miréréni en attendant celle de Combani qui se termine comme la maison des services publics... «Pour 2016, on lance 4 lotissements. On a vu l'AFD qui est d'accord pour nous suivre dans ce projet», explique le maire.

### La fête des voisins et des générations

Il revendique aussi de nombreuses activités pour la jeunesse et la recherche d'une cohésion sociale à reconstruire.

Madi Soula, le directeur du

CCAS peut d'ailleurs, lui aussi, faire une belle liste de réalisations, de la fête des voisins à la mise en place d'un suivi pour de nombreuses personnes âgées au quotidien, dans l'accès au droit comme dans l'aide à domicile avec le département. Ce sont d'ailleurs ces aînés qui bénéficiaient de cette fête de nouvelle année.

Et pour eux, les célébrations de 2016 ne sont pas finies. Cocos et bacocos vont faire un petit voyage. Dès le début de la semaine prochaine, ils feront un tour de Mayotte pour retrouver les endroits dont ils n'ont plus l'occasion de profiter. Une jolie façon de commencer l'année.

RR

### Distinctions

#### Ramlati Ali est nommée Chevalier de la légion d'honneur



*Ramlati Ali nommée Chevalier de la légion d'honneur*

La nouvelle année a apporté avec elle son lot de promotions dans l'ordre de la légion d'honneur. Si les Outre-mer sont relativement peu honorés, il est à noter la décoration à titre posthume de la policière municipale de Montrouge, Clarissa Jean-Philippe, originaire de Martinique, victime de la vague d'attentats de début janvier en région parisienne.

Depuis la promotion d'avril 2015, aucune personnalité mahoraise n'avait été honorée. Ce 1er janvier, pour Mayotte, c'est une femme qui bénéficie de la distinction : Ramlati Ali est nommée chevalier de la légion d'honneur.

Ramlati Ali est chef de pôle au centre hospitalier de Mayotte (CHM) dans les secteurs de la médecine, la psychiatrie et la rééducation. Parmi ses autres fonctions, on peut noter la présidence de la société immobilière de Mayotte (SIM) qu'elle occupe depuis le 24 juin 2014. Ramlati Ali est l'ancien maire de Pamandzi. Elle n'avait pu se représenter en raison de l'invalidation de ses comptes de campagne des législatives de 2012. C'est donc une nouvelle personnalité du CHM qui est ainsi distingué après la légion d'honneur obtenue en juillet 2014 par le Dr Mohamed Ahmed Abdou.

# LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

Voici la liste des promus au 1er janvier 2016 dans l'ordre de la légion d'honneur liés aux Outre-mer :  
Ministère des outre-mer.

Au grade d'officier :

– Jean-Marc Nativel, ancien directeur régional d'une société de production et de distribution d'électricité (La Réunion).

Au grade de chevalier :

- Ramlati Ali, chef du pôle médecine, psychiatrie, rééducation du CHM (Mayotte)
- Hubert Gerbeau, ancien directeur du Centre d'études et de recherches sur les sociétés de l'océan Indien
- Josèphe Guidat, ancienne adjointe de la secrétaire générale de l'institut universitaire de formation des maîtres de La Réunion, présidente de la fédération musicale de La Réunion
- Jean-Claude Pieribattesti , ancien professeur de biochimie (La Réunion)
- Jean-Jacob Bicep , ancien député européen
- Francis Farant, directeur d'hôpital (Guadeloupe)
- Christian Lechervy , secrétaire permanent pour le Pacifique, ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de la communauté du Pacifique et du programme régional océanien de l'environnement
- Fortuné Bazabas , ancien combattant (Martinique)
- Victor Noel, ancien combattant (Martinique)
- Marie-Laure Phinera Horth , maire de Cayenne (Guyane)
- Patrice Tépélian, directeur général de banque (Polynésie française)
- Marie-Claude Verdan , cadre supérieur de santé (Guyane)

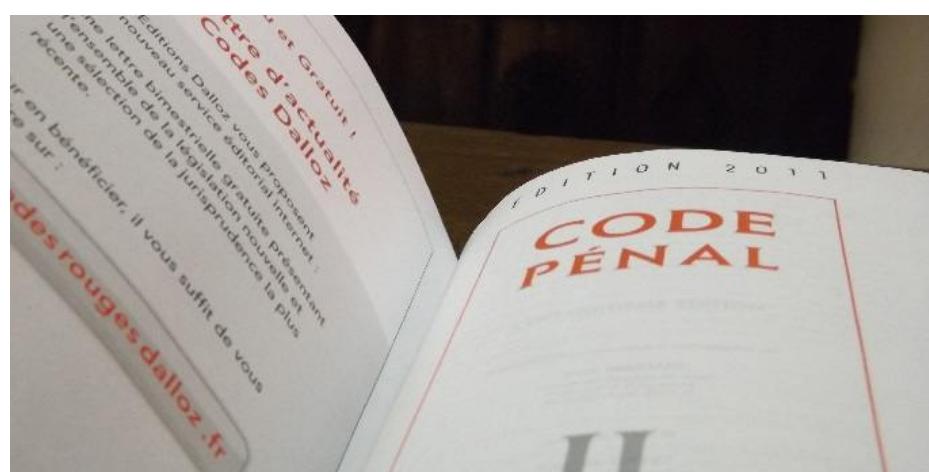
Ministère de la justice

Au grade de chevalier :

– Patrice Puaud, chef d'établissement du centre de détention du Port (La Réunion)

## Justice

# Week-end de Noël: Trois ans de prison pour une scène d'hyper-violence à Labattoir



**CARNET DE JUSTICE DU JDM.** Les scènes de violence rapportées par les gendarmes et les policiers ont été nombreuses lors du week-end de Maoulida et de Noël, mais celle-ci avait marqué les esprits. Dans la nuit du dimanche 27 au lundi 28 décembre, un jeune homme s'en était violemment pris à des membres de sa famille, dont sa tante et sa grand-mère et avait détruit une partie de leur habitation à Labattoir.

Le jeune, âgé de 20 ans, était jugé en comparution immédiate cette semaine. C'est un garçon, effondré par le long récit de son comportement et de sa dépendance à la chimique, qui se tenait tête baissée à la barre. Il faut dire qu'il s'en est pris aux deux femmes qui l'ont élevé, celles qu'il appelle ses deux mères. Et après un long silence, les yeux rougis, il a fini par craquer.

## Une colère de plus de 24 heures

Cette nuit-là, tout est parti d'une question de sa tante. Elle ne comprend pas avoir reçu une relance d'EDM pour une facture d'électricité non-payée alors qu'elle lui a confié 42€. Le jeune homme en a gardé une partie. Car il a des besoins à satisfaire: il consomme des stupéfiants depuis 2008, il est dépend à la chimique. Et ce dimanche soir, il est en manque.

La remarque ne lui plaît pas. Il entre dans un état de colère et de déchainement dont il ne sortira qu'après la piqûre d'un médecin lors de la prolongation de sa garde à vue, plus de 24 heures plus tard.

Dans un premier temps, il s'en prend à sa tante. Il la frappe avec un bâton avant de se jeter sur elle et de l'étrangler. Les témoins ra-

content les yeux exorbités de la malheureuse alors que son neveu criait «je vais te tuer». Seule l'intervention des voisins arrêtera le jeune à temps. Il va alors s'attaquer au banga, un domicile en tôles toujours bien ordonné et bien propre. Il casse la télé, le buffet, le congélateur, avant de mettre le feu à un matelas. Il jettera finalement de l'eau dessus pour éteindre l'incendie.

## Il frappe sa grand-mère

Il n'a plus aucune limite. Il va même coller une gifle à sa grand-mère, une dame âgée qui habite dans le banga d'à côté. Tout le monde est terrifié au point que la sœur de sa grand-mère, handicapée, est contrainte de ramper pour sortir de l'habitation et tenter d'échapper aux foudres du garçon.

Les voisins ont peur du jeune. Certains ne témoigneront d'ailleurs qu'après avoir reçu l'assurance que leur nom ne sera pas cité. Mais cette fois-ci, ils appellent tout de même les gendarmes. L'arrivée des forces de l'ordre décuple encore sa violence. Le jeune surgit avec un bâton puis jette un banc dans leur direction. Les gendarmes sont contraints de demander des renforts pour parvenir à maîtriser l'individu et l'interpeller.

Placé en garde à vue, il va passer les premières 24 heures à insulter les gendarmes, à les menacer de mort : «enlève les menottes que je te frappe», «je te retrouverai, je vais de tuer», dit-il à un gendarme, le «grand black» auquel il s'en prend particulièrement. Ce n'est donc qu'après l'intervention d'un médecin qu'il va commencer à se calmer, à parler et à reconnaître les faits. «Je ne me souviens pas

de tout. J'étais en manque de chimique. A cause de ça, je fais des choses que je regrette», explique-t-il.

## Prise de conscience

Il va finir par pleurer dans la gendarmerie, comme à la barre du tribunal. Alors qu'il n'a pas encore réussi à prononcer un mot, il se tourne vers sa tante et sa grand-mère, tombe à genou devant elles et s'effondre en pleur, implorant leurs excuses. Les gendarmes le relèvent. Il s'agrippe alors à la barre submergé par les sanglots. Plus tard, il se tournera aussi vers les 4 gendarmes victimes eux aussi des violences pour présenter des excuses, visiblement sincères.

Le jeune homme n'a pourtant pas encore fini d'être accablé : la juge Amélie Bard va lister les 6 mentions à son casier judiciaire, ses condamnations à des heures de travail d'intérêt général, la prison avec sursis qui s'est à plusieurs reprises transformée en prison ferme, entre 2012 et début 2015. La magistrate détaille aussi l'examen psychiatrique réalisé en urgence. Il en ressort une personnalité «antisociale», intolérante à la frustration, «incapable de tirer les leçons de ses expériences» et un jeune finalement décrit comme «dangereux pour autrui du fait de sa personnalité et de sa dépendance».

Pour la procureur Prampart, «il ne s'agit pas de se réfugier derrière cette consommation de chimique pour tenter d'excuser, d'atténuer ce qui a été fait». La consommation de stupéfiants est, à l'inverse, une circonstance aggravante.

Me Hessler, l'avocat du jeune acquiesce mais pour lui, «il faut

trouver une solution adaptée, une réponse judiciaire» qui amène le jeune à se soigner. «On ne change pas un toxicomane en détention», plaide-t-il.

## Une lourde peine

Mais face aux faits, le tribunal ne va pas l'entendre. Suivant les réquisitions de la procureure, le jeune homme est condamné à 3 ans de prison dont 2 ferme suivis d'une mise à l'épreuve de 2 ans. L'obligation de se soigner est ajoutée à la peine.

Seul, un des 4 gendarmes a demandé des dommages et intérêts qu'il a obtenus : 200 euros, qu'il souhaite verser à l'association des orphelins de la gendarmerie.

RR




**LE JDM**

Contenus originaux

PDF Hebdomadaire

Accès aux archives

Module de recherche

**Justice**

# Escroquerie: Le faux agent de la préfecture ne doutait de rien

**CARNET DE JUSTICE DU JDM.**

«Bonjour ! Je travaille à la brigade de recherche de la gendarmerie de Mamoudzou. Je suis envoyé par la préfecture.» Voici comment Eldina se présentait à ses futures victimes. Légèrement handicapé, physique et mental, il repérait rapidement les personnes quand il arrivait dans un village avec sa béquille : «Moi, je vous explique», dit-il au tribunal, sûr de son petit effet. «J'ai une bonne imagination. Quand j'arrive, je comprends tout. Dès que je vois ton visage, si tu es noire, je sais si tu es de Grande Comore ou de Mayotte...»

Tacticien, il l'est en effet. S'il ne repère personne, il cite un nom au hasard, demandant qu'on le conduise chez la personne. Très souvent, la demande fait mouche, il tombe sur un nom qui existe. Eldina peut alors dérouler sa fausse mission et sa véritable escroquerie.

Car malgré son côté très agité, l'homme sait ce qu'il fait. Il joue sur la faiblesse de ses victimes, des femmes comoriennes qui attendent des papiers d'identité.

Il explique donc qu'il est employé par la préfecture, chargé de faire des enquêtes sur la personnalité de celles qui ont déposé des demandes de documents d'identité pour boucler l'instruction de leur dossier. Après un long moment passé chez les gens, il repart avec une belle petite somme dans les poches. A la barre, il doit répondre de 450 euros escroqués à une dame pour de faux «droits de justice».

Eldina est à l'aise, il a déjà bien rodé sa technique. «Ca faisait 2 ans que je ne le faisais plus parce j'avais trouvé un travail», a-t-il expliqué aux enquêteurs... Mais avant d'interrompre son activité frauduleuse, il avait déjà été condamné pour des escroqueries similaires. En

mars 2014, il avait écopé de 3 mois de prison. Absent de son procès, un mandat d'arrêt avait été lancé. Et ce n'est que le 16 décembre dernier qu'il a été interpellé. Depuis, il purge sa peine à Majicavo et il a donc rejoint la salle d'audience du tribunal correctionnel entouré par les gendarmes.

Car il y a 2 semaines, sa dernière tentative d'escroquerie n'a pas fonctionné. Arrivé dans le village de Chembenyumba, il parvient à entrer dans le domicile d'une femme d'origine mohélienne. Il va passer près de 8 heures chez elle, se fait remettre la somme de 189 euros, puis la lui rend... De quoi rendre suspicieuse sa nouvelle victime. Elle contacte son mari par téléphone qui fait quelques recherches pour savoir quel est donc ce drôle d'enquêteur. Rapidement, il comprend qu'il faut prévenir les gendarmes.

**Pas fou**

«Il est loin d'être fou et loin d'être bête», prévient la procureure Prampart qui ne veut pas que la personnalité pas très stable du prévenu détourne l'attention du tribunal. «Ce qui est incroyable chez lui, c'est qu'il ne doute de rien. Le fin justifie les moyens». Mais ce mercredi, la fin sera à Majicavo. Le tribunal, suivant les réquisitions de la procureure, condamne l'homme à un an de prison pour l'affaire des 450 euros et à 5 mois pour «usurpation de titre» chez la Mohélienne de Chembenyumba.

La sentence tombée, l'homme tourne les talons, toujours encadré par les gendarmes. «Merci, bonne journée!» lance-t-il aux magistrats.

**Rétro**

# Retour sur les 1ères fois de l'année 2015



*Le podium du javelot 100% Mahorais  
(Crédits photo : Dir Com CD)*

**C'est devenu une tradition. Chaque année, le JDM vous propose une longue liste, jamais exhaustive, des très nombreuses 1ères fois qui ont marqué l'année écoulée...**

#### A LIRE AUSSI SUR LE JDM :

- [la rétro 2015](#)
- [la rétro 2014](#)

Premier musée de Mayotte, ou du moins sa préfiguration. Première finale de la web-cup de l'océan Indien à Mayotte. Première journée européenne du recyclage des piles à Mayotte. Première naissance filmée d'un serpent des cocotiers à Mayotte. Première exposition Bweneso d'artisans mahorais au CDTM, un événement devenu mensuel.

La pharmacie du CHM dote le service réanimation de la première armoire informatisée de l'océan Indien. La première communauté de communes de Mayotte, en Pe-

tite Terre. Première participation de Mayotte à la Conférence des Présidents des RUP. La première élection des nouveaux conseillers départementaux dans de nouvelles circonscriptions.

Premières courses de pneus décentralisées dans les villages et qualificatives pour la Grande course de Mamoudzou. Premières prévisions trimestrielles dites «saisonnières» de Météo France à Mayotte. Première conférence sur les femmes qui ont fait l'Histoire de Mayotte. La première femme vice-présidente du département de Mayotte.

Le Premier ministre à Mayotte (mais il n'était pas le premier). Première matinée d'information sur les métiers de la santé au lycée Bamana. Premier festival Saison Jazz. Premiers débuts de dossiers pour l'inscription du lagon de Mayotte au patrimoine mondial de l'UNESCO. Premier site pour

connaître les «pluies extrêmes» du département. Premier défilé du 14 juillet du préfet Seymour Morsy, qui était aussi le premier défilé de la réserve de la gendarmerie. Première étude sur les déplacements des Mahorais entre leur domicile et leur travail.

Première médaille d'or pour Mayotte aux Jeux des îles de l'océan Indien sur fond de clash diplomatique avec les Comores. Premiers magistrats nommés à Mayotte après leur formation à Bordeaux. Premiers États généraux du social à Mayotte.

Première chaîne internationale de restauration rapide de type hamburger à Mayotte. La première tempête tropicale de la saison, nommée Annabelle. Mayotte pour la première fois dans l'Assemblée des CAF ultramarines. Premier album de musique mahoraise édité par Tifaki. Première habitation en accession sociale en étage à Mayotte. Première promotion de gendarmes locaux à Mayotte.

Deuxième anniversaire du JDM... mais ce n'est déjà plus une première fois.

RR



## Environnement

# Une étude sur un trésor de Mayotte, le dernier oiseau non-volant de l'océan Indien



*Un Râle de Cuvier observé dans la baie de Bouéni (Photo: Gepomay)*

**Le Râle de Cuvier fait partie de notre patrimoine et il est précieux car menacé: ce petit oiseau est le dernier survivant des oiseaux incapables de volés de notre région. Le Gepomay essaie de le connaître un peu mieux.**

Le Dodo est un animal emblématique de l'océan Indien. Comme les autruches, les émeux ou les manchots dans d'autres régions du monde, il faisait partie des espèces d'oiseaux «aptères», c'est-à-dire incapables de voler. Victime de l'homme, le dodo s'est éteint et, comme lui, plusieurs dizaines d'espèces d'oiseaux aptères ont disparu. Il en reste pourtant encore une quarantaine à travers le monde et un seul dans notre région : le Râle de Cuvier.

Depuis un an, l'association Gepomay, spécialisée dans l'étude des

oiseaux de Mayotte, mène un patient travail pour le connaître un peu mieux et comprendre en particulier comment se déroule sa reproduction.

### Un mâle attentionné et chanteur

D'une trentaine de centimètres de long, le râle de Cuvier a un plumage brun châtaigne avec une petite bavette blanche. Svelte et juché sur de longues pattes, il ne vit plus qu'à Madagascar, aux Seychelles et à Mayotte. Mais chez nous, il pourrait bien être menacé car les endroits où il habite ne sont pas au mieux de leur forme: les zones humides et les mangroves sont en effet souvent en régression et très affectées par l'activité humaine, en particulier par leur mise en culture. Les bananiers et les songes remplacent toujours plus les zones naturel-

les.

Malgré ces conditions défavorables, le râle de Cuvier est encore là, comme dans la baie de Bouéni où Alexandre Laubin du Gepomay observe un couple depuis le milieu du mois de décembre. Et il assiste, depuis quelques jours, à ce qui pourrait être un cérémonial lié à leur reproduction. Le mâle est ainsi visiblement à la recherche de nourriture pour sa partenaire et lui apporte régulièrement des proies dans le massif de fougère où elle s'est installée.

Plus au centre de Grande Terre, dans la zone humide de Coconi, des mâles chanteurs font également l'objet d'observations. En plus de mieux connaître sa reproduction, l'objectif du Gepomay est aussi de parvenir à définir dans quelles zones humides l'oiseau a ses habitudes à Mayotte et dans lesquelles il est absent.

### Un an pour découvrir ses secrets

Cette connaissance permettra ensuite de mettre en place des protocoles de conservation, comme par exemple pour le héron crabier blanc, autre oiseau fragile de notre île.

Pour atteindre cet objectif, «un protocole spécifique qui allie l'observation visuelle et l'utilisation de matériel sonore est mis en place par les salariés et les bénévoles de l'association», indique le Gepomay.

L'étude bénéficie d'un financement de la DEAL de Mayotte et va se poursuivre tout au long de l'année. 2016 sera ainsi peut-être l'année où cet oiseau précieux livrera quelques-uns de ses secrets.

**Nouvel an**

# Journée caniculaire et festive sur les plages du nouvel an, sous l'œil des gendarmes



*Les plaisirs de ce 1er janvier sur les plages de Mayotte*

Cette année encore, vous avez été nombreux à vous installer sur les plages de Mayotte pour y célébrer la nouvelle année autour de voulés. Grillades, jeux et baignades ont animé le littoral mahorais, sous un soleil de plomb. Le thermomètre côtoyait aisément les 40° ce 1er janvier 2016 en de nombreux endroits.

Sur les plages de Sakouli, Musicale et Bambo, les gendarmes ont accompagné la sous-préfète Florence Ghilbert Bezard, qui est allée à la rencontre de ceux qui profitent de cette journée caniculaire. Sur les plages comme les chemins

de randonnées, les dispositifs de sécurité ont été très largement renforcés jusqu'à dimanche pour assurer la tranquillité des vacanciers.

De la plage du préfet au nord de Grande Terre aux chemins du Choungui en passant par les Marches d'Acoua, les forces de l'ordre sont très largement déployées.

«Nous voulons profiter de la présence de l'escadron de gendarmerie détaché pour 3 mois pour apporter une présence rassurante mais aussi donner des conseils de

prudence. Certains s'installent encore dans des endroits qui peuvent faciliter des actes de délinquance ou laissent des affaires avec une certaine valeur trop facilement accessibles. Nous sommes là pour les inviter à faire preuve de prudence et en réalité de bon sens», souligne Florence Ghilbert-Bezard.

Si les orages ne viennent pas perturber cette fin de journée, les voulés devraient encore durer tard dans la soirée, dans le calme de la nature ou au son des décibels.



*Les messages de partage et de sympathie sont nombreux en ce jour où certains présentent fièrement les petits qui vivent leur premier changement d'année*



*Se rafraîchir dans le lagon alors que les températures atteignent des sommets pour ce 1er janvier*



*Les plaisirs de ce 1er janvier sur les plages de Mayotte*



*La population confirme que l'insécurité a changé les habitudes*

Le Journal de Mayotte  
[www.lejournaldemayotte.com](http://www.lejournaldemayotte.com)

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314  
I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :  
07.85.05.96.59.